

06/01/2022

Discours officiel du président de l'union Européenne

d'Entré de jeux dans la première semaine de son mandat Européen le président prend la parole et annonce ses propositions de lois démocratiques :

Proposition de loi n° 1 :

Toute les lois validé démocratiquement par référendum dans l'union Européenne ne pourront pas être abrogé par un président de l'union pour une durée minimal de 50 ans en accord officiel avec tout les corps d'armées de l'union . Si un président de l'union tente d'abrogé cette première loi les différents échelons composé dans l'ordre décroissant par les officiers supérieurs , les officier intermédiaire , les officier et sous officiers de brigade ou compagnie , les hommes du rang et de la réserve opérationnel devront utilisé tout les moyens disponible et nécessaire de façon proportionnel , i compris le déploiement des différents régiments militaire pour faire respecté cette loi .

Proposition de loi n°2 :

Le taux d'intérêt prélevé sur la création de monnaie issus du potentiel d'endettement des peuples Européen au niveau de la banque central Européenne doivent être annulé et les taux d'intérêt déjà payé devront être remboursé dans un délais d'un an à compté de la date de validation de cette loi . Les acteurs concerné a se moment la ne devront pas quitté le pay tant que les remboursement ne seront pas complètement actualisé .Le délais passé les saisies dans les actifs des bénéficiaires de se taux d'intérêt seront effectué jusqu'au dernier Euro récupéré sur les marché de vente aux enchères publique .

Proposition de loi n°3 :

La migrations clandestine doit être systématiquement refoulé vers les pays d'où elles est partie . Des centres de rétention temporaire seront configuré dans toute l'Europe pour régulé les illégaux infiltré dans les populations

citoyenne . Un navire de commerce d'une capacité de 5000 places sera modifié et adapté aux transport d'illégaux dans chaque états de façon a régulé les effectifs de ses centre de rétention en les rapatriant vers les points de débarquement sur leur continents d'origine . Un réseaux de bus long trajets mis en place par des sociétés Européenne canaliserons se flux pour les raccompagné dans leurs états . La place de bus sera payé au forfait par l'union Européenne à hauteur de 50 € renégociable chaque année . Un don de 20 € remis a jour chaque année sera remis aux rapatriés pendant l'embarquement pour les aidez à rejoindre leur villages ou leur ville une fois arrivé au terminus minus dans leurs états .

Les illégaux arrivant par la mer à l'aide d'embarcation artisanal ou professionnel seront pris systématiquement pris en remorque par les patrouilleurs côtiers et renvoyé dans les eaux côtière d'où ils sont partie . Les satellites d'observation a disposition de l'armé devront localisé ses zones et rendre compte aux gardes frontière maritime . La manœuvre doit être simplifié et fluide , un plongeurs opérationnelle devra fixé un anneaux de remorquage sous l'embarcation utilisé par les illégaux grâce a un système de ventouse ou autre . Un câble de remorquage sera ensuite croché sur cette anneaux et l'embarcation remorqué en sens inverse . Si les réfugié coule leur embarcation pendant le trajet ils seront monté a bord du patrouilleur et isolé dans une cage de sécurité prévue a cette effet de façon a ne pas perturbé le transfert . Pour des raisons de diplomatie au niveau des cotes de débarquement les patrouilleur ne pourrons généralement pas accosté pour débarqué les gens . Dans se cas de figure un radeaux gonflable jetable d'~3 mètre sur 10 m d'une capacité de 30 personnes et 4 pagaies financé par le budgets des gardes frontière est prévue à cette effet pour être mis à l'eau à ~1 km des cotes .

Proposition de loi n° 4 :

Lorsqu'une guerre éclate dans un états Africains et que les satellites repère des mouvement de flux de réfugié en partance pour l'Europe la loi n° 3 reste en application . Des troupes aéroporté et navale suffisante devront être mis en états d'alerte et envoyé vers les cotes de l'état en guerre pour installer une tête de pont et débarqué les troupes pour sécurisé une zone de réfugié sur une surface étendue proportionnellement aux effectifs du flux . Le calcul de surface de la zone occupé par les forces armées Européenne sera standardisé et limité à un hectare pour 10 réfugiées de façon a pouvoir

mettre au point un système économique temporaire pour aider les réfugiées à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires (logement sous tente artisanal ou prêté par l'armée, eaux potables, hôpital de campagne, installations des différentes ONG volontaires et bénévoles). Les voix commerciales locales en activité pourront venir vendre leur produit aux réfugiées et donc les différentes entreprises volontaires pourront venir donner du travail aux réfugiés contre un tarif journalier ou à la pièce négocié sur place par les différents acteurs économiques. Une zone tampon large d'un porteur supérieur au obus de mortier (~30 km) sera mise en place par-dessus les frontières de la zone de réfugiés pour amortir toute tentative d'intrusion d'une quelconque force militaire non autorisée. Les éventuelles demandes justifiables pour le statut de réfugié politique seront examinées sur place dans la zone sécurisée lorsque le demandeur est en état de prouver son statut de haut fonctionnaire dans le gouvernement du pays concerné. Une piste d'atterrissage sera contruite par le génie militaire pour pouvoir recevoir les différents avions cargos du trafic import-export nécessaire pour le ravitaillement du pays pendant la guerre.

Proposition de loi n° 5 :

Tout état européen qui a un problème d'invasion d'illégaux à ses frontières et qui doit investir dans une clôture de barrage et mobiliser des troupes de réserves supplémentaires pour empêcher l'intrusion illégale pourra être remboursé en bonne partie par l'Union européenne proportionnellement au PIB de chacun.

Proposition de loi n° 6 :

Les réunions de complaisance des différentes parties communautaires vivant dans un état avec l'assistance d'une partie des services de police et du renseignement sont absolument interdites. Ce type de réunion régulière en complicité avec des forces publiques ont pour but de négocier des parts de marché en tout genre et voter incognito des règlements fallacieux qui font office de loi privée. Les différents acteurs du secteur public pris sur le fait seront immédiatement suspendus de leurs fonctions quel que soit leur ministère, cellule professionnelle ou autre institution sous couvert de secret défense ou non et mis en examen pour suspicions d'ingérence.

démocratique voir trahison en bande organisé avec l'aide des forces de l'ordre qui sont à leurs disposition .

Proposition de loi n° 7 :

Les testaments des citoyen ayant un patrimoine supérieur à 1 millions d'€ devrons prendre en compte un prélèvement minimal de 5% de leur fortune qui sera reversé pour les projets de financement ou de création d'entreprise des citoyens sélectionné sur présentation d'un dossiers conforme et par tirage au sort pour empêché toutes prise de pouvoir sur les fonds part éventuel jurie ou influenceur de vote . Cette sélection sera toutefois effectué contre un apport personnel de chaque demandeurs a hauteur de 10% de l'investissement nécessaire de façon à donné le maximum de chance aux projets qui participerons a la création d'emploi . Le montant minimum pour un projets n'est pas fixé , il peut s'agir simplement d'un financement de véhicule d'occasion au autre . Le montant maximal sera plafonné à 1 millions d'€ et les tirages au sort seront distribué par tranches de niveaux financier (de 1000 à 2000 , de 2000 à 3000 ... de 20 000 à 300 000 € etc...) .

Proposition de loi n° 8 :

Le problème de la surpopulation mondial est d'actualité , il reste ~30 ans avant que la première limite conseillé des 10 milliard d'humain et ~50 ans avant la limite maximal des 12 milliard d'humain avant le développement d'un processus de guerre mondial pour les besoins de régulation des ressources . Pour tenté de résoudre naturellement se problème un premier fond d'investissement massif de 500 milliard d'€ sera créer a charge de l'endettement publique et répartie dans tout les différent états de l'union Européen pour financé les différent projet concret privé ou publique dans la conception de différent engins spatial standardisé en série et propulsé par tout les moyens possible qui pourrons être assemblé en orbite basse ou au sol et capable de transporter ~10 000 volontaires vers les colonies extérieur . Les effectifs a amortir au bout des 50 ans est d'environ 120 millions de départs par an donc les colonies extérieur devront aussi contribuer a la fabrication d'engin si en compte ~2 ans en moyenne pour un aller retour des engins transporteurs donc ils en faut des milliers .

Chaque groupe de volontaire au départ aura le droit légalement à un

hectare par personne sur le sol extérieur si il arrive a vivre dessus . Les extension du droit de propriété se fera proportionnellement aux développement des effectif ou légitimement accordé légalement proportionnellement au besoin des cultures , des commerces ou des industrie minière . L'armé national fera respecté les lois sur plaintes des colons et pourrait mettre du temp à venir donc chaque colonie aura le droit de disposé d'une force d'auto-défense en attendant les force d'auto défense pour faire respecté la loi ou défendre la colonies contre d'éventuel groupes ingérant étrangers .

Proposition de loi n° 9 :

Le FMI ne doit plus accordé des prêts aux états étrangers sans consulté les dizaines de milliers d'élus Européens qui accorderons ou refuserons par la voix du vote .

.....

Il y en a d'autres mais j'arrête ici j'en ai marre ça fait deux heures que je tape se canard mais bon on comprend a peut prêt se qui manque ou se qu'il faut amélioré ..

https://www.cjoint.com/doc/22_01/LAgnPZosykk_Le-probl%C3%A8me-du-FMI.pdf